



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1095 et 1101 AVIS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

(Articles 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Le 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

| Règlements | Objet |
|--|---|
| Règlement numéro 1095 remplaçant le plan 9 du règlement de zonage numéro 771 concernant la protection des forêts d'intérieur profondes | L'objet principal du projet de règlement numéro 1095 est de remplacer la plan 9 du règlement de zonage numéro 771 « Écosystèmes forestiers » par un nouveau plan. Cette modification : a.) assurera la protection des écosystèmes forestiers; b.) évitera la fragmentation des grands massifs forestiers et la pénétration des activités anthropiques dans les milieux d'un grand intérêt écologique; c.) amorcera la mise en œuvre des énoncés du plan directeur de conservation; d.) accroîtra la protection des forêts d'intérieur profonde en protégeant également la lisière de forêt tout autour. |
| Règlement numéro 1101 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble | L'objet principal du projet de règlement numéro 1101 est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un des règlements suivants : a.) le règlement de zonage; b.) le règlement de lotissement; c.) le règlement sur les permis et certificats. |

La municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a délivré le certificat de conformité au schéma d'aménagement requis par la loi, le 7 mai 2021 (SL 2021-01). Cette date marque donc l'entrée en vigueur des règlements numéros 1095 et 1001.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal dont les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/heures>, sous réserve de toutes contraintes applicables en raison de

l'actuelle urgence sanitaire. Des copies des règlements peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles.

Les règlements 1095 et 1101 sont déjà disponibles sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglements>. La codification administrative du règlement de zonage numéro 771 sera mise à jour dans les meilleurs délais.



Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux
Ville de Saint-Lazare

Nos ☎ : 0230-210 (44 106 et 36 538)

Z:\0200 - GC\0230 - LP_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1095_mod 771_plan 9 (44106)D_PR
légale_projets et finaux\2021-05-10_AP EEV 1095 et 1101.docx.docx

**Certificat de publication de l'avis public
Publication et avis de délivrance d'un certificat de conformité**

Règlements numéros 1095 et 1101

(Articles 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Je certifie que l'avis ci-dessus a été :

- [1.] publié dans l'édition du **12 mai 2021** du journal « La Voix régionale de Soulanges »;
- [2.] affiché le **13 mai 2021** au babillard de l'hôtel de ville;
- [3.] publié sur le site Internet de la Ville le **12 mai 2021**.

Saint-Lazare, le **13 mai 2021**,

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux
Ville de Saint-Lazare

Nos ☞ : 0230-210 (44 106 et 36 538)

Z:\0200 - GC\0230 - LP_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1095_mod 771_plan 9 (44106)\D_PR légale_projets et finaux\2021-05-10_AP EEV 1095 et 1101.docx.docx